# Les déchets verts

## *Déchets verts dans les secteurs pavillonnaires et mixtes*

À compter de mars 2024, **les sacs pour déchets végétaux ne seront plus collectés**. Les déchets végétaux seront uniquement collectés uniquement en bacs et les branchages (longueur inférieure à 1,5 m et diamètre inférieur à 4 cm), disposés à côté des bacs, devront être noués en fagots avec une ficelle biodégradable de type chanvre. Les souches et troncs d'arbre sont interdits déposé gratuitement aux déchèteries intercommunales. **La collecte reprendra à compter du 12 mars 2024.**

Pour les usagers ne disposant pas encore de leur bac, vous pouvez **passer commande au : 01 78 18 22.**

## *Les composteurs : créez vous-même votre engrais*

Ils permettent de réduire la production de déchets des jardins et des épluchures de fruits et de légumes et d'aboutir à la création d'un compost naturel. La ville a aujourd'hui équipé gratuitement la moitié des pavillons en composteurs. Pensez à équiper votre jardin de ce type de dispositif.

- **Demande de composteurs individuels ( https://www.grandorlyseinebievre.fr/reduction-dechets/composteur-et-broyeur-reduisons-nos- )**
- **Demande de composteurs partagés ( https://www.grandorlyseinebievre.fr/reduction-dechets/composteur-et-broyeur-reduisons-nos- )**

## *Pas de jardin ? Pratiquez le lombricompostage !*

Même en appartement ou maison de ville, vous pouvez réduire vos déchets alimentaires d'origine végétale et produire un engrais très efficace pour vos plantes.

- **Demande de lombricomposteurs ( https://www.grandorlyseinebievre.fr/reduction-dechets/composteur-et-broyeur-reduisons-nos- )**

**Réduisons nos déchets**

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre a approuvé en décembre 2019 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
L'objectif étant de réduire de 9% la production de déchets ménagers, et notamment les déchets verts, d'ici 2025 par rapport à l'année 2016.
A cet effet, L'EPT Grand Orly Seine Bièvre propose, aux habitants d'Orly, **un service de prêt de broyeurs de végétaux portatif**. Vous pourrez ainsi l'utiliser à domicile et broyer des branches jusqu'à 45mm de diamètre.

Ces broyeurs vous permettront de réduire considérablement le volume de branchage issus de la taille d'entretien de votre jardin et d'obtenir un broyât utile pour :

- L'utiliser dans votre composteur en tant que matière sèche
- Fertiliser les sols : en faire du paillis, de l'engrais ou en tapis entre les plantes contre les mauvaises herbes. Au pied des arbres, des arbustes, des rosiers et des haies, le broyât les protègera des rigueurs de l'hiver et permettra  de conserver l'humidité du sol en été.

Pour toute question, contactez l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au **01 78 18 22 25**, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

# Les déchets toxiques

Le service “Planète” se charge des déchets toxiques ménagers (aérosols, thermomètres, détergents, produits de bricolage et de jardinage, huiles de friture ou de vidange, piles, batteries, bouteilles de gaz, extincteurs...). Vous pouvez vous débarrasser de ces produits en les portant au “camion planète“ qui stationne deux fois par mois sur les marchés à Orly :

- le deuxième jeudi de chaque mois, de 9h à 12h au Marché des Terrasses,
- le quatrième samedi de chaque mois, de 9h à 12h au Marché du Vieil-Orly.

# Autres déchets toxiques

- **Piles usagées** : Des réceptacles sont mis à votre disposition chez les commerçants.
- **Médicaments non utilisés** : Pensez à les rapporter chez votre pharmacien (ils seront éliminés proprement dans le respect des règles environnementale.
- **Huiles de vidange** : Rapportez-les dans votre garage habituel ou déposez-les dans l'une des déchèteries intercommunales gratuites. ( https://www.mairie-orly.fr/Cadre-de-vie/Collecte-des-dechets/Les-decheteries-intercommunales)

**Attention : les déchets toxiques des artisans, commerçants et des industriels ne sont pas collectés.**

# Les Déchets Industriels Banals (DIB (Déchets Industriels Banals))

Depuis le 1er janvier 2000, les commerçants et artisans d’Orly sont équipés gracieusement d’un bac permettant une collecte hebdomadaire de 360 litres. Au-delà de cette contenance, la collecte devient payante. Dans ce cas, le commerçant choisit soit de prendre un contrat avec le collecteur de l’établissement public Grand Orly Seine Bievre  dont les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Territorial, soit de traiter avec un collecteur privé.

**Les textiles**

Ne jetez plus vos vieux vêtements : ils peuvent encore servir ! Vous pouvez déposer vos vêtements, vos linges de maison et vos chaussures dans une des bornes ECOTEXTILE mises en place par l’établissement public Grand Orly Seine Bievre. Une fois collectés, ils seront acheminés vers un centre de tri. Selon leur état, ils pourront être réemployés, valorisés sous différentes formes (transformation en chiffon d’essuyage, effilochés et transformés en feutrine pour servir d’isolation sonore ou thermique, ...) ou éliminés s’ils ne sont pas récupérables.

Adresses des conteneurs textiles :

- Rue Guy Moquet (parking Méliès),
- Angle Martyrs de Châteaubriant/rue Jean Prouve,
- Place Saint-Exupery,
- Parking Leclerc,
- Angle Adrien Raynal/rue du Docteur Calmette,
- Angle avenue victoire/voie nouvelle,
- Rue Jean Jaurès,

- Angle Adrien Raynal/rue du Nouvelet,
- Rue Mermoz,
- Rue du Docteur Calmette (proche du centre médical),
- Gare d'Orly ville (place du 8 mai 1945),
- Rue Docteur Vaillant.

Rien ne vous empêche également de déposer vos vieux vêtements auprès des associations caritatives que vous connaissez ou dans l'une des déchèteries intercommunales gratuites (si bio déchets). ( https://www.mairie-orly.fr/Cadre-de-vie/Collecte-des-dechets/Les-decheteries-intercommunales)

## Les biodéchets au 1er janvier 2024

Le tri des déchets évolue. Dorénavant, ce sont les biodéchets ou déchets organiques, que nous trierons, au même titre que les emballages et papiers, verre et ordures ménagères.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ( https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/), dite loi anti-gaspillage, vise à valoriser les matières organiques de nos poubelles. Mais elle ne s'adresse pas directement aux ménages ou aux particuliers.
À partir du 31 décembre 2023, ce sont les collectivités qui ont obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour l'ensemble de ses habitants. C'est ce sur quoi l'établissement public Grand orly seine bievre travaille en lien avec les 24 communes.

**Le tri des biodéchets c'est donc l'affaire de tous : que nous vivions en appartement ou en pavillon ?**

Oui, quel que soit son habitat, le Grand-Orly Seine Bièvre proposera des solutions adaptée. L'objectif est de sortir des ordures ménagères les restes alimentaires (ou déchets organiques) pour qu'ils puissent être valorisés, via le retour à la terre ou la méthanisation qui pourra produire de l'énergie.
Aujourd'hui, 30% des déchets retrouvés dans la poubelle des ordures ménagères sont des biodéchets, majoritairement composés d'eau.
Quand on sait que les ordures ménagères sont incinérées, il est improbable de se dire qu'au quotidien on brûle de l'eau ! **L'enjeu écologique est donc fort.**

**Quelle option va être prise pour Orly ?**

Différents scénarii sont proposés par le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre pour répondre au mieux aux besoins : compostage individuel ou partagé, mise en place d'abris bacs en extérieur, …Tout est mis en œuvre pour faciliter et accompagner ce changement, qui sera opérationnel progressivement au cours de l'année 2024.

En attendant tous les restaurants des écoles élémentaires de la Ville sont équipés de tables de tri depuis le 7 novembre 2023. Dans les écoles maternelles, les tables de tri seront déployées à partir du mois de mars»